

Police Municipale
N° AR22000157
GP

**ARRETE TEMPORAIRE
DE STATIONNEMENT**

ESPACE CHARLES VANEL

**RESERVATION
DU PARKING SUD**

**Du vendredi 1^{er} avril 2022
Au samedi 2 avril 2022**

**Du jeudi 7 avril 2022
Au vendredi 8 avril 2022**

Le Maire de LAGNY-SUR-MARNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'article R.417.10 du Code de la Route et ses décrets subséquents ;

VU les réservations pour les spectacles de l'Espace Charles Vanel du vendredi 1^{er} avril 2022 au samedi 2 avril 2022 et du jeudi 7 avril 2022 au vendredi 8 avril 2022 ;

CONSIDERANT qu'il revient à l'autorité municipale de prendre toutes les dispositions utiles de manière à assurer la parfaite sécurité des usagers ;

A R R E T E

ARTICLE 1 – Le parking extérieur sud côté monte-charge de l'Espace Charles Vanel sera réservé

- Du vendredi 1^{er} avril 2022 à 17h00 jusqu'au samedi 2 avril 2022 à minuit.
- Du jeudi 7 avril 2022 à 17h00 jusqu'au vendredi 8 avril 2022 à minuit.

ARTICLE 2 - Le stationnement des véhicules et des cycles sera interdit au public.

ARTICLE 3 - Une procédure de mise en fourrière pourra être requise en cas de non-respect de ce règlement, conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 4 - Une signalisation et des barrières conformes au Code de la Route seront mises en place par les Services Municipaux pour la mise en œuvre des présentes dispositions.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté, à compter de son caractère exécutoire, peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois : par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 - Ampliation du présent arrêté sera adressée :
- Aux services de Police concernés.

Fait à LAGNY-SUR-MARNE, le vingt-neuf mars deux mille vingt-deux.

Certifié exécutoire à la suite de
son affichage le : 31/03/2022
Lagny-sur-Marne le : 31/03/2022

Pour extrait conforme

Le Maire de Lagny-sur-Marne



Jean Paul MICHEL